comprendre

Suivi post-installation : bien comprendre son fonctionnement

La Foire de Châlons a été l'occasion pour le Point Accueil Installation de réaliser un focus sur le suivi post-installation, nouveau dispositif instauré en septembre 2023 pour accompagner les jeunes installés dans les premières années de leur vie professionnelle.

Après le bilan de l'activité du PAI (Point Accueil Installation) en 2024 et les tendances pour 2025 présentés par Caroline Ledeuil, conseillère PAI de l'Adasea de la Marne, la réunion des partenaires du PAI s'est concentrée sur un dispositif entré en application cette année : le suivi post-installation. Celui-ci comprend six jours dont trois jours de formation à réaliser sur des thématiques obligatoires (environnement, climat, bien-être animal) financés par Vivea et dispensés par des structures certifiées Qualiopi. S'y ajoutent un suivi individuel (un jour) financé par le jeune installé, un suivi collectif (également financé par le jeune installé) ou une formation sur une thématique libre financée par Vivea (un jour). Le dernier jour est libre de choix : suivi individuel ou collectif ou formation à thématique libre. Un jour de suivi individuel et un jour en collectif (formation ou suivi) doivent être réalisés avant la fin de la deuxième année de l'installation. À la clé, 3 000 € d'aide pour le jeune installé qui réalise tout le parcours.

Des formations obligatoires

« La formation *''Créer de la valeur ajoutée grâce à la biodiversité''* proposée sur deux jours par l'association Symbiose entre complètement dans le cadre des thématiques obligatoires de formation », souligne Bérénice Goin, animatrice Symbiose. La première session a eu lieu en avril et mai derniers au lycée agricole de Somme-Vesle avec une dizaine de stagiaires parmi lesquels des jeunes installés.« Si certains étaient déjà bien informés et sensibilisés à l'aménagement et aux questions de biodiversité et venaient pour y approfondir leurs pratiques, d'autres étaient davantage à la recherche d'informations. Chaque séquence a allié théorie en salle et pratique sur le terrain. La richesse des échanges entre participants a également été très formatrice ». Retrouvez le déroulé de cette formation et des témoignages de participants en scannant le QR code ci-dessous.



Après le bilan 2024 du Point Accueil Installation (PAI) de la Marne réalisé par Caroline Ledeuil (conseillère PAI), Hubert Henimann (vice-président des JA) a présenté le déroulement du suivi post-installation. © Adasea

Un suivi individuel obligatoire

L'objectif du suivi individuel est d'établir un diagnostic de l'exploitation et de la situation du jeune un an à un an et demi après son installation. Une conseillère installation (de la chambre d'agriculture, FDSEA, CDER ou CERFrance) visite l'exploitation, vérifie la bonne réalisation du plan d'actions, identifie les difficultés si des écarts sont constatés, met en place des mesures correctives et formule des préconisations pour les années suivantes. Un document synthétisant l'ensemble est remis au jeune installé.

Un suivi collectif possible

Le suivi collectif, chapeauté par l'Adasea et les JA, se déroule sur une exploitation avec en matinée deux interventions : *« Sécuriser son entreprise et développer ses opportunités »* par CERFrance et *« Optimisez la gestion économique de votre exploitation »* par FDSEA Conseil.
Suivent des ateliers d'échanges animés par JA Marne. L'après-midi est focalisé sur la production principale de l'exploitation (grandes cultures, viticulture ou élevage) avec visite et ateliers pratiques avant un bilan sur les apprentissages de la journée. Depuis mars 2025, 21 jeunes ont réalisé le suivi collectif avec une session en grandes cultures et deux en viticulture. « L'objectif est que cette journée soit conviviale, en petits groupes, avec une partie sur le terrain », précise Hubert Henimann vice-président des Jeunes Agriculteurs.
« L'idéal est d'avoir au moins un an de recul post-installation avant de participer à cette journée ». Une nouvelle session *« grandes cultures »* est prévue le 19 novembre.
Chef de file du dispositif post-installation pour la Marne, l'Adasea dispose de toutes les informations concernant les offres des partenaires agréés pour ce dispositif, afin d'orienter au mieux les jeunes installés. Vous souhaitez réaliser le suivi post-installation ?
Contactez Caroline Ledeuil au 06 23 89 73 32.

Thématique obligatoire : exemple de formation

Retrouvez le déroulé de la formation « Créer de la valeur ajoutée grâce à la biodiversité » proposée par Symbiose et des témoignages de participants en scannant le QR code.